

DELIBERATION DD2024_053

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mai 2024

LE 30 mai 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	71
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JUIN 2024

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. DOBBELS, M. LARENAUDIE, M. MALLET, Mme SARLANDE, M. BARROUX, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M DENIS donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DUCENE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MARTY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT
M. NOYER donne pouvoir à M. CHANSARD
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. DELCROS
M. PALEM donne pouvoir à M. CIPIERRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JUIN 2024

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les emplois du tableau des effectifs du Grand Périgueux ont besoin d'être actualisés comme suit :

1/ service de la petite enfance

Considérant que deux agents à la crèche des Arènes et à Magne ont été déclarés inaptes à leurs fonctions et remplissent les conditions pour bénéficier d'une période de préparation au reclassement.

Que leurs postes ne sont pas vacants, mais pour le fonctionnement des structures, il est nécessaire d'affecter deux postes vacants au service de la petite enfance pour permettre de les remplacer de manière pérenne. Cela a permis la mobilité interne d'un agent et le recrutement d'un agent remplaçant depuis longtemps.

Qu'il est nécessaire de créer un emploi au tableau des effectifs relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation à la crèche Maison du Petite Prince, pour palier au départ d'un agent CAF.

2/ service de la gestion du patrimoine

Considérant qu'un agent polyvalent non bâti (espaces verts) est parti à la retraite en fin d'année 2023.

Qu'une commission de recrutement a eu lieu pour pourvoir au remplacement. Un candidat retenu est agent de maîtrise. Le poste vacant relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

Que le comité social territorial (CST) a été saisi le 28 mai 2024.

Qu'il est donc proposé à compter du 1/06/2024 :

- de supprimer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.
- de créer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois d'adjoint d'animation.
- de déplacer des postes vacants du service petite enfance dans les crèches ci-dessus.
- de supprimer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :


- Décide à compter du 1/6/2024 :

- de supprimer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

- de créer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- de supprimer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques
- de créer un emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise
- de modifier le tableau des emplois (effectifs)
- de prévoir les crédits nécessaires au budget

- Autorise le Président à signer les documents nécessaire à la procédure.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/06/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/06/2024	Périgueux, le 17/06/2024
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 